

CARNETCOLLÉGIAL

fneeq  CSN

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

numéro 2 mai 2007



Le BIT condamne le gouvernement Charest

Peu après les élections, le Bureau international du travail (BIT) a rendu publique sa position concernant la loi 43 (projet de loi 142) en indiquant que celle-ci allait à l'encontre des conventions internationales du travail. Ce jugement d'une telle instance donne ainsi raison aux organisations syndicales. En effet, l'Organisation internationale du travail (OIT), de laquelle relève le BIT, reconnaît que le droit à la négociation collective et le droit de grève sont des éléments fondamentaux de la liberté d'association protégée par les conventions internationales.



Ronald Cameron
Président de la FNEEQ (CSN)

Cette annonce du BIT a suscité de nombreux commentaires de la part des enseignantes et des enseignants rencontrés lors des assemblées tenues dans le cadre de la tournée effectuée par la FNEEQ concernant le bilan de la négociation et les perspectives pour le syndicalisme enseignant dans les cégeps. Bien qu'un tel jugement n'ait pas d'impact direct immédiat sur la gouvernance politique au Québec, on questionnait les intentions quant aux suites à lui donner.

Que comptent faire les syndicats à la suite au verdict du BIT ?

Nous partageons ce sentiment d'urgence pour que la bataille annoncée s'engage sans délai. L'élection d'un gouvernement libéral minoritaire offre une nouvelle occasion pour faire reconnaître le droit de négocier l'ensemble des conditions de travail dans le secteur public. Mais, pour contrer l'écueil de l'évitement, ce serait trop peu de ne s'en tenir qu'à la question d'une révision du régime de négociation. Non seulement les dispositions répressives de la loi 43 doivent être retirées, mais des actions doivent être entreprises pour que l'impact du décret sur les salaires soit corrigé.

Pour ce faire, nous croyons essentiel que l'ensemble du mouvement syndical soit partie prenante d'un tel mouvement. Les ac-

tions que nous devons mener aujourd'hui ne doivent pas reproduire les fractures d'hier ! De ce point de vue, il est crucial de créer les conditions qui rendent possible une coordination des actions de l'ensemble des groupes syndicaux du secteur public.

Réviser le régime de négociation : un combat perdu ?

Depuis un peu plus de 35 ans, 34 lois spéciales, dont 22 lors de grèves légales, ont été adoptées au Québec dans le secteur public par les gouvernements qui se sont succédé. C'est une situation qui traduit une gouvernance autoritaire aux antipodes du fonctionnement d'une société démocratique. Est-ce à dire que nous devrions renoncer à faire reconnaître ce droit à la libre négociation et le droit de grève qui doit l'accompagner ?

Nous ne pouvons pas adopter une telle attitude de démission. Il est vrai que le caractère politique de la négociation dans le secteur public donne un avantage au parti au pouvoir. Mais la réponse syndicale qui s'ensuit doit rappeler, comme le fait l'avis du BIT, les principes démocratiques de gouvernance politique. Revendiquer la pleine reconnaissance du droit de négocier dans le secteur public fait donc partie intégrante d'une bataille sociale plus vaste, nourrie par le contexte politique d'un gouvernement minoritaire.

Il ne s'agit pas pour autant de consentir au démantèlement du régime centralisé de négociation. Dans le secteur public, si le combat doit aussi se faire sur ce plan, l'organisation de l'État offre aux syndicats un levier majeur pour forcer le gouvernement à trouver des solutions aux différends dans les négociations, tel que le démontre le BIT. Il devient alors tout aussi essentiel d'établir des bases solides à une action unifiée de l'ensemble des syndicats impliqués dans les services publics.

Ronald Cameron

SOMMAIRE

- 3 Un premier bilan de la tournée des syndicats : Une claire volonté de ne pas se laisser abattre et des attentes immenses pour reprendre le chemin de la mobilisation !
- 5 En matière d'évaluation, le « rendre accessible les moyens » nous apparaît beaucoup plus porteur que le « rendre obligatoire »
- 7 Nouvelles en bref

CARNET COLLÉGIAL

est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ (CSN)). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ (CSN)

1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2241 – Téléc. : 514 598-2190
fneeq.reception@csn.qc.ca – www.fneeq.qc.ca

Comité de rédaction : Ronald Cameron,
Micheline Thibodeau, Jean Trudelle
et France Désaulniers.

Révision : Nicole Laguë

Photo de la couverture : Jeannot Lévesque

Graphisme : Brunel Design

Impression : Quadriscan
Tirage : 10 500 exemplaires

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Cette publication est imprimée sur le papier Enviro100 de Cascades produit à St-Jérôme, 100% recyclé postconsommation sans chlore, provenant de la forêt urbaine soit votre bac de recyclage. Nous épargnons ainsi la coupe de 7 arbres matures et 988 lbs de gaz à effet de serre. La forêt nous tient à cœur.

Une claire volonté de ne pas se laisser abattre et des attentes immenses pour reprendre le chemin de la mobilisation!

Jean Trudelle

Vice-président de la FNEEQ (CSN)

À terme, la tournée des syndicats du regroupement cégep qui a cours actuellement sur le bilan de la négociation et les perspectives aura sollicité toutes les assemblées. Si elle n'est pas encore tout à fait terminée au moment d'écrire ces lignes, cette période d'échange et de réflexion est fort bienvenue et déjà des constats s'en dégagent. Elle aura permis de faire le point, directement avec les membres et les exécutifs des syndicats, à la faveur d'un retour prospectif sur la dernière négociation. Des échanges directs et riches qui, répondant à l'appel du premier numéro de *Carnet collégial*, se sont faits sans complaisance et, remarquablement, de manière constructive partout.

Soit, le paysage actuel du syndicalisme enseignant n'est pas rose, beaucoup s'en faut. De tels moments d'échanges ont permis d'en prendre toute la mesure. Un constat émerge, qui est de bonne augure: nulle part, malgré cette conscience très lucide des problèmes actuels, les membres de nos syndicats ne semblent céder au cynisme. Reste que les tâches qui nous attendent sont importantes,



Photo : Jeannot Lévesque

surtout pour les comités exécutifs déjà aux prises avec de difficiles problèmes de relève, avec une tâche syndicale qui se complexifie et qui se sentent appelés à la fois au four, à la forge et au moulin!

Une non-reconnaissance qui dérange

Il serait vain de nier que la dernière négociation a laissé une immense amertume parmi les membres des syndicats. Mais il ne s'agit pas seulement d'un pouvoir d'achat qui diminue, ou du refus abscons des patrons de reconnaître la lourdeur de la tâche. Il s'agit du manque de reconnaissance et de respect – certains emploieront le mot « mé-

pris » – que tout cela traduit, envers celles et ceux qui oeuvrent dans la fonction publique. Une non-reconnaissance qui semble particulièrement marquée envers les enseignantes et les enseignants du collégial, de la part du gouvernement bien sûr, mais aussi dans les médias et dans la population en général.

Comment remettre les pendules à l'heure? Comment défaire cette image du prof *gras dur* qui aurait trois ou quatre mois de vacances et qui n'enseigne « que » quinze heures par semaine? Comment gagner cette crédibilité qui devrait pourtant nous être spontanément reconnue?

Les commentaires sur ce sujet ont été nombreux. Il est clair que la barrière médiatique constitue un obstacle important, dans un contexte néolibéral où une bonne majorité de journaux, de radio et de chaînes de télévision relaient – souvent insidieusement – les canons d’une réduction de la taille de l’État. Le rapport coûts/bénéfices des campagnes de publicité traditionnelles est au mieux incertain. Devons-nous chercher d’autres avenues ?

Il est clair que la lourdeur de notre tâche est largement méconnue, que le travail supplémentaire que suppose une amélioration des taux de réussite est sous-estimé et que la qualité de la formation que nous pouvons dispenser se dégrade à l’aune d’un sous-financement de l’enseignement qui s’accroît. L’objectif n’est peut-être pas de convaincre toute la population du jour au lendemain, mais bien de créer les conditions nécessaires pour se faire entendre.

Quelques idées ont été formulées à cet égard, parmi lesquelles il faut retenir l’importance de mettre mieux en valeur les effets concrets de nos conditions de travail sur les étudiantes et les étudiants, ainsi que la nécessité de compter sur nos propres forces de diffusion et de mobilisation pour faire ce travail. Le regroupement cégep devra se pencher sur ce défi très rapidement, au début de la prochaine année, peut-être à la faveur du premier rapport que produira le comité paritaire sur la profession enseignante.

Serrer les rangs

Par ailleurs, le fractionnement des forces syndicales a maintes fois été souligné. Nos membres se disent souvent prêts à l’action, mais à la condition que le sentiment de la cohésion du mouvement syndical soit au rendez-vous.

Mais après avoir constaté la division croissante du mouvement

syndical, comment mettre en piste les éléments de cohésion ? Plusieurs intervenants ont souligné avec justesse qu’il fallait susciter, au sein du mouvement, un recentrage sur les principaux enjeux que nous défendons.

Obtenir de meilleures conditions de travail dans chaque catégorie d’emploi dans les services publics, c’est certainement le cœur des préoccupations de chaque secteur et l’enseignement collégial n’échappe pas à la règle.

Mais les attaques contre la fonction publique ne se résument pas à des velléités néolibérales d’y réduire la qualité des emplois, prétendument parce que l’État (qui songe à réduire les impôts !) n’aurait pas d’argent. Elles se sont faites plus fondamentales, et le Bureau international du travail (BIT) vient de le confirmer avec un jugement qui blâme sévèrement le gouvernement du Québec qui, à la suite d’un simulacre de négociation, a adopté sous le bâillon une loi que le BIT qualifie de clairement répressive.

C’est le droit fondamental de négociier qui est en cause. Qu’il suffise de mentionner que, dans la santé, la loi 30 (obligeant à terme un arbitrage où l’arbitre est tenu de choisir la solution du moindre coût !) consacre, dans les faits, l’impossibilité d’une amélioration des conditions de travail. Une situation similaire à la nôtre. La fermeture totale du ministère à nos préoccupations fait tout autant obstacle à progresser vers des conditions d’enseignements permettant de dispenser une formation de qualité réclamée par ailleurs, et surtout d’y faire accéder davantage de jeunes.

C’est sur cette base que les organisations syndicales doivent intervenir de manière concertée, en faisant primer le bien commun et les aspirations des membres sur les cantonnements d’appareil, sans pour autant sacrifier les priorités sectorielles.

Rejoindre celles et ceux qui arrivent

Fortes des résultats de la tournée, la FNEEQ entend promouvoir la nécessité de rejoindre les nouvelles et les nouveaux sur toutes les tribunes où elle peut se faire entendre, à commencer lors du premier Forum social québécois, qui aura lieu fin août et auquel plusieurs organisations syndicales ont déjà donné leur appui.

En attendant, la nécessité de rejoindre celles et ceux qui arrivent dans nos syndicats et de les faire participer activement à la vie syndicale a été fort justement relevée, comme condition incontournable du dynamisme à développer dans nos rangs. Transmettre la compréhension des enjeux, partager la culture syndicale, faire comprendre pourquoi et comment il faut préserver les acquis, tout cela ne peut plus être une vague préoccupation : la situation commande que ce soit une priorité.

Plusieurs de nos syndicats l’ont compris et y travaillent activement. Cela passe par des activités sociales, bien sûr, mais aussi par des débats, des échanges, des tournées de départements et, surtout, par une place authentique faite aux nouvelles et aux nouveaux dans la structure des syndicats.

Dès l’an prochain, la FNEEQ entend contribuer de deux manières à cette tâche pressante. Quelques idées commencent à germer, par exemple, des sessions de formation politiques destinées aux nouveaux exécutifs, en complément avec les formations offertes par les conseils centraux. Ou encore en élaborant un outil de réflexion sur la vie départementale en lien avec l’exercice de la vie syndicale. D’autres actions restent encore à définir une fois que la tournée sera complétée. ●

En matière d'évaluation, le « rendre accessible les moyens » nous apparaît beaucoup plus porteur que le « rendre obligatoire »

Le Centre d'intervention et de recherche en évaluation du personnel enseignant (CIREPE) a tenu un colloque les 15 et 16 mars 2007 à Québec sur le thème L'évaluation des enseignants : pourquoi ? comment ? Ce sont 275 personnes, principalement en provenance des services de direction des collèges, qui ont participé à l'activité. Le comité organisateur du colloque avait prévu une table ronde sur l'évaluation des enseignants et la qualité de la formation à laquelle ont participé Robert Ducharme, président de la commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps, Hélène David, vice-rectrice aux études de l'Université de Montréal,

Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (CSQ) et Ronald Cameron, président de la FNEEQ (CSN).



Extraits de l'intervention de Ronald Cameron, président de la FNEEQ (CSN), au colloque du CIREPE sur l'évaluation, à partir d'un document préparé par le comité École et société, composé de Marielle Cauchy, Laval Rioux, Robert Robitaille et Claude Vaillancourt, sous la responsabilité politique de Jean Trudelle, vice-président de la FNEEQ (CSN). On peut se procurer l'intervention intégrale sur www.fneeq.qc.ca.

(...) Il est fort probable que nous ayons, à l'égard de l'évaluation, une approche fort différente de celles de la plupart des représentants de collèges qui se sont inscrits à ce colloque. Mais l'exercice n'aura pas été vain si notre participation aux discussions d'aujourd'hui et de demain peut conduire, d'abord à une meilleure compréhension des réticences légitimes exprimées par les premiers intéressés face aux systèmes d'évaluation que certains collèges entendent mettre en place, et aussi se traduire, localement, par une meilleure ouverture aux représentations syndicales.

(...) Nos réticences face à une évaluation généralisée concernent deux aspects : d'une part, nous

nous questionnons sur sa pertinence et, d'autre part, nous sommes très préoccupés par ses inévitables effets pervers. Je reviendrai dans ce contexte sur ce qui fut convenu sur l'évaluation dans la convention collective dans les cégeps.

Commençons par nos réserves sur la pertinence. Je ne parle pas ici, bien sûr, de l'évaluation « en soi ». Comme nous venons de l'évoquer, il y a toute la différence au monde entre l'intérêt que peut présenter, sur le plan individuel, une évaluation librement sollicitée dans le cadre d'une démarche volontaire d'amélioration professionnelle, et la mise en place d'un système généralisé d'évaluation. Nous croyons que le présent contexte est pourtant largement ouvert et chaque enseignante ou enseignant peut, à n'importe quel moment, obtenir sur demande et dans une forme qui lui convient, une rétroaction sur son enseignement.

À quoi tient donc cette volonté de systématiser la chose ? Quelle est l'utilité d'en faire une obligation ? Les tenants d'un lien entre l'évaluation individuelle généralisée et la qualité verraient-ils quelque part des indices d'une baisse de qualité dans l'enseignement collégial ? Pas à notre connaissance, en tout cas. La qualité de la formation nous semble indiscutable, et les sources sont nombreuses à en témoigner. Alors, où est le problème ?

La question porte à conséquence parce qu'il y a des coûts associés à tout cela. Certains collèges, promoteurs de l'évaluation systématique, seraient prêts à y investir des sommes importantes annuellement... alors même que plusieurs enseignantes et enseignants se plaignent de restrictions concernant, par exemple, la reproduction de matériel didactique ou l'achat de logiciels !

Le questionnement sur la pertinence d'une systématisation de

l'évaluation tient aussi aux limites de ce genre d'exercice, limite que soulignent d'ailleurs plusieurs pédagogues. Ces limites sont inhérentes à la nature même de l'acte d'enseigner, un acte qui repose essentiellement sur une relation humaine. Elles tiennent aussi aux limites intrinsèques du regard porté sur l'enseignement. L'enseignement est une pratique complexe et de nombreuses interactions sont en jeu. (...)

Ce sont des réflexions de ce genre qui portent à penser que dans un domaine aussi délicat que l'évaluation d'une pratique si intimement liée à la personne, la prudence est de rigueur. En matière d'évaluation, le « rendre accessible les moyens » nous apparaît ainsi beaucoup plus porteur que le « rendre obligatoire ».

Il est à ce sujet assez significatif qu'aucun ordre professionnel, à notre connaissance, n'a recours à un système d'évaluation généralisé pour assurer la qualité des services rendus par ses membres. Au contraire, la grande majorité des ordres professionnels ont choisi une approche semblable à celle que nous préconisons, en mettant l'accent sur le préventif et sur le curatif. (...) Qu'en est-il de la position de la FNEEQ? Nous sommes persuadés, à la FNEEQ, qu'il faut investir davantage dans l'insertion professionnelle, qu'il faut aussi développer une culture de soutien professionnel (...).

Quant à l'évaluation formelle et obligée par les pairs, nous doutons qu'elle puisse être constructive dans un contexte où la collégialité, l'entraide et la poursuite d'objectifs

partagés devraient primer. Il est de la responsabilité des départements d'assurer la qualité des enseignements dont ils ont la charge. Des efforts importants sont faits en ce sens, et toujours plus. Encore là, la concertation a meilleur goût que le regard scrutateur. L'évaluation systématique entre pairs porte en elle le germe du conflit et de la division. Et, dans un cégep, on ne peut prétexter qu'elle puisse servir à une promotion quelconque.

On peut par conséquent se demander pourquoi, compte tenu de toutes ces réserves, la FNEEQ a consenti à ce que soit incluse, dans la convention collective, une lettre d'entente sur l'évaluation.

La raison en est simple. Les positions que nous développons sur l'évaluation font état de l'essentiel de ce que je viens d'exposer. Ce n'est pas l'évaluation en soi qui pose problème, ni le fait de l'encourager, mais le fait de l'ériger en un incontournable, en un système généralisé obligatoire partout. Plusieurs de nos syndicats ne sont pas à l'aise avec cette perspective. Certains préfèrent la définir par l'assistance, le soutien professionnel et le règlement des litiges. D'autres, quant à eux, choisissent de tenter de négocier avec leur administration locale.

Mais au-delà des positions qui se développent localement, il nous est apparu qu'en cette matière, la reconnaissance syndicale devait être une condition essentielle de la mise en place d'une politique à propos de l'évaluation. C'est ce que nous avons exprimé dans la convention. Nous avons explicitement, dans cette lettre d'entente, incité les parties locales à s'entendre, et j'insiste sur l'expression « s'entendre », en matière d'évaluation. Voilà le message principal. ●



Nouvelles en bref

Impact de la rétroactivité et droits du personnel

Les ajustements aux échelles salariales pour les enseignantes et les enseignants de cégep devaient être complétés à la fin du mois de mai. En effet, les collègues avaient 60 jours ouvrables pour ajuster les correctifs à la suite de la signature de l'entente sectorielle du 22 février dernier. Le versement de la rétroactivité a des impacts sur les droits prévus à la convention collective et sur les grands régimes publics. Un résumé de ces impacts a été réalisé dans une correspondance transmise aux syndicats que l'on peut retrouver sur le site de la FNEEQ.

Pour en savoir plus sur les impacts de la rétroactivité sur les régimes de retraite, la Régie des rentes, la Commission de la santé et de la sécurité au travail, la Société d'assurance automobile du Québec,

sur les cotisations à un REER, sur les prestations d'assurance emploi, sur les régimes de congé à traitement différé et de maternité, ainsi que sur les prestations à la suite d'un acte criminel, vous pouvez contacter votre syndicat ou consulter le site de la Fédération www.fneeq.qc.ca.

MED ? Suivez le guide !

Après la mise en ligne du Guide sur les droits parentaux ainsi que celui sur le personnel enseignant non-permanent dans les cégeps, un nouveau guide est en préparation et sera disponible sous peu. Il s'agit d'un guide pour le personnel enseignant mis en disponibilité. On y retrouvera les différents aspects liés à la sécurité d'emploi, incluant les nouvelles dispositions prévues à la convention collective.

Actualité de la profession enseignante

Les équipes de travail des trois fédérations syndicales regroupant les enseignantes et les enseignants de cégep, la FAC, la FEC (CSQ) et la FNEEQ (CSN) ont joint leurs efforts pour développer une approche commune dans la réflexion qui se poursuit avec le Comité patronal de négociations des collèges (CPNC).

Plus récemment, une rencontre entre les trois fédérations avec des représentants du ministère et de la Fédération des cégeps a permis de concentrer les travaux de manière à obtenir un premier rapport pour le mois de juin, afin de mieux déterminer la suite du chantier.

Une affaire à suivre...

Programme privilège
d'assurance exclusivement
réservé aux membres



Un partenariat de **choix**

La **FNEEQ** a porté son choix sur La Capitale assurances générales afin de développer ensemble un programme privilège d'assurance unique qui vous en offre plus pour vos assurances automobile et habitation.

Offrez-vous l'assurance d'en avoir plus

- 10 % de réduction pour votre automobile
- 10 % de réduction pour votre habitation
- CAP, un programme novateur d'assistance offert à tous nos assurés

Demandez-nous une soumission gratuite et sans aucune obligation.

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : 514 906-2208
Québec : 418 266-9908

fneeq 


La Capitale
assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



Le colloque de l'AQPC

est le lieu de rencontre du réseau collégial et la vitrine de son expertise pédagogique.

La période d'inscription est commencée!

Inscription en ligne au [www.aqpc.qc.ca]
ou par téléphone: 819 371-9277

Pour plus d'information

Christine Fortin: info@colloqueaqpc.qc.ca

**C'est à notre tour...
de penser le Québec !**



www.forumsocialquebecois.org

23 - 26 août 2007
Montréal